



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Œuvres D'Architecture

Scamozzi, Vincenzo

Paris, 1764

Chapitre I. Des cinq Ordres en général.

urn:nbn:de:hbz:466:1-35944



Œ U V R E S
D'ARCHITECTURE
D E
VINCENT SCAMOZZI.

LIVRE PREMIER.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LES
CINQ ORDRES D'ARCHITECTURE.

CHAPITRE PREMIER.

Des cinq Ordres en général.

SI les Anciens sont dignes d'éloges en beaucoup de choses, c'est particulièrement pour avoir inventé & mis en usage les cinq Ordres d'Architecture, ainsi que la proportion exacte qui se trouve entre tous les membres dont chaque Ordre est composé. Pour traiter avec méthode un sujet aussi important, nous parlerons d'abord du corps des Ordres en entier, ensuite nous détaillerons leurs différens membres ou parties.



A

ARTICLE PREMIER.

*De la nature & de l'excellence des Ordres
d'Architecture.*

Le mot *Ordre*, pris en général, ne signifie autre chose qu'arrangement ; mais en Architecture on l'employe pour exprimer le rapport & l'harmonie de diverses parties proportionnées les unes aux autres, & relatives ensemble, comme les piédestaux avec les colonnes, & avec leurs entablemens, parce que toutes ces choses réunies forment un corps dont les membres ont une structure fondée sur des regles & sur des proportions.

Chacun fait que le mot *corps* se prend pour tout ce qui peut se diviser en plusieurs parties, comme le piédestal, la colonne entiere, ou l'entablement, lesquels font partie d'un Ordre d'Architecture, & se subdivisent eux-mêmes en d'autres membres, par exemple le piédestal, en base, dé & corniche ; la colonne, en base, fust & chapiteau : l'entablement, en architrave, frise & corniche. Chacun de ces membres se subdivise encore en d'autres parties plus petites, qui sont les moulures ; tous ces corps, membres & parties, peuvent être plus ou moins grands, plus ou moins ornés, selon la diversité des Ordres.

Les Ordres & leurs ornemens peuvent être regardés comme un certain genre d'excellence qui augmente considérablement la décoration & la beauté d'un édifice, soit sacré ou profane, & qui le rend plus apparent & plus magnifique. Ces Ordres peuvent être employés ou ajoutés, non-seulement à l'édifice entier, mais encore à quelques-unes de ses

parties principales, suivant le jugement de l'Architecte, le genre & la qualité du bâtiment.

La différence d'un Ordre à un autre consiste dans la valeur & la propriété du module, qui aide à faire la juste distribution des grandeurs & des saillies de chaque partie : car c'est la diverse disposition des membres qui fait paroître de la solidité dans un Ordre, & de la délicatesse dans un autre. Ces différentes proportions doivent être réglées par l'exemple de la Nature, qui a donné à l'homme, né pour le travail, des membres forts & robustes, & qui a formé le corps de la femme avec une délicatesse convenable à son sexe. On doit donc considérer de même dans la décoration de toutes sortes d'édifices, que les ornemens délicats & les petites parties ne conviennent pas à ceux où l'on doit avoir plus d'égard à la solidité qu'à la beauté ; c'est une attention essentielle à laquelle cependant la plupart des Architectes ont manqué.

Pour prouver que les Ordres doivent avoir un rapport intime avec la nature de l'édifice, & qu'on ne doit y appliquer que les ornemens convenables, il suffit de faire remarquer que, lorsqu'ils se trouvent placés judicieusement, il en résulte une harmonie générale & un agrément qui entraîne le suffrage de ceux qui les examinent. Combien de fois n'a-t-on pas éprouvé, par exemple, que pour avoir retranché certains ornemens qui paroissent déplacés, ou pour leur en avoir substitué d'autres qui étoient plus analogues au caractère de l'édifice, on l'a rendu incomparablement plus parfait ? Il est nécessaire outre cela d'avoir égard aux moyens & à la qualité de celui qui fait bâtir, ainsi qu'aux matériaux dont on peut le construire, suivant les pays où l'on se trouve.

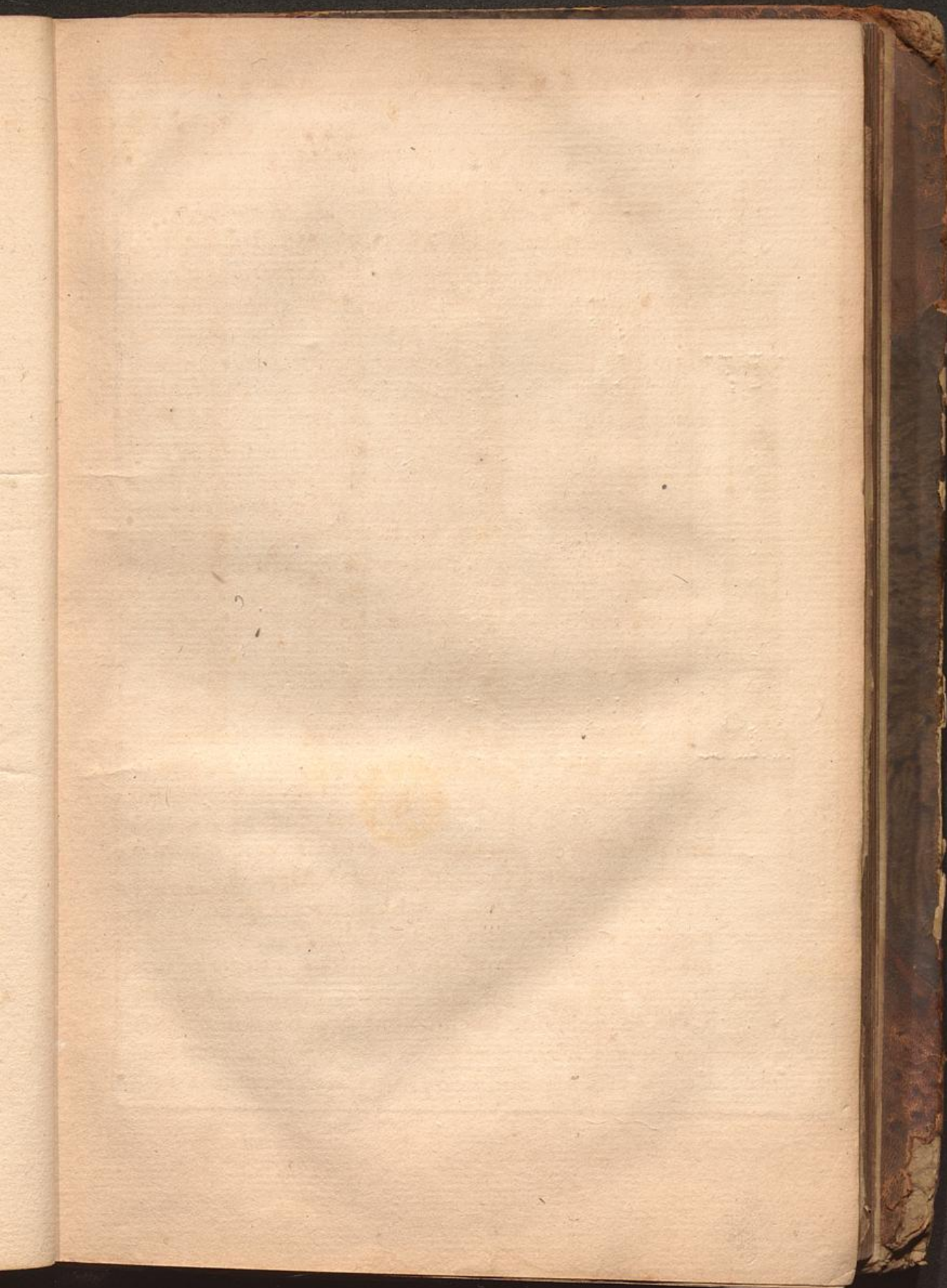
A ij

A R T I C L E I I.

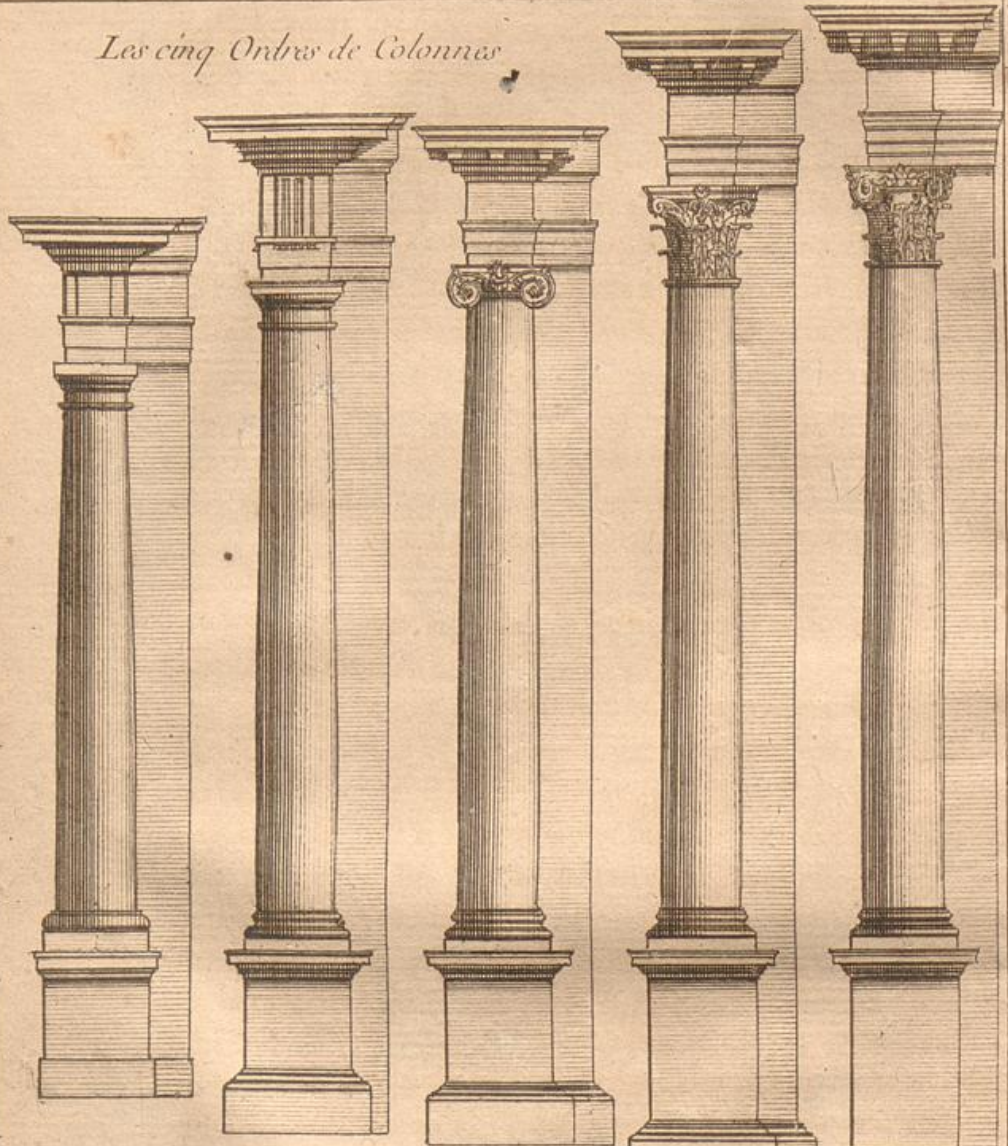
Des cinq différentes especes de colonnes.

Il y a, selon tous les Auteurs, anciens & modernes, cinq Ordres ou cinq especes différentes de colonnes, savoir l'Ordre Toscan, le Dorique, l'Ionique, le Romain & le Corinthien. Quelques-uns, omettant le Romain, placent le Corinthien immédiatement après l'Ionique, & l'Ordre Composite après le Corinthien. Au reste ces deux derniers Ordres ont leurs proportions, modules, formes & mesures fort peu différentes l'une de l'autre, tant dans leurs piédestaux, que dans leurs colonnes & leurs entablemens. Les Grecs & les Romains ont orné & enrichis de ces différens Ordres leurs édifices, tant sacrés que profanes, employant tantôt l'un & tantôt l'autre, selon qu'ils jugeoient qu'ils y étoient plus convenables.

Premierement, le Toscan étant massif & solide dans son tout & dans ses parties, paroît propre à soutenir un grand poids, & tient pour ainsi dire de la nature du géant. Le Dorique présente une fermeté & une liaison dans ses triglyphes & ses métopes, qui le rendent semblable à un *Hercule*. Aussi les Anciens ont-ils toujours employés cet Ordre aux temples consacrés à cette Divinité, qu'ils estimoient le plus fort de tous les Dieux. L'Ionique, dans sa taille élégante & dans le choix de ses parties, joint à la forme de ses volutes & de ses modillons, a une certaine gravité qui tient quelque chose du genre féminin. L'Ordre Romain, que quelques-uns ont jusqu'à présent appelé *Ordre mixte ou composé*, pourroit également être appelé *héroïque*, relativement à la ma-



Les cinq Ordres de Colonnes



Toscan

Dorique

Ionique

Corinthien

Roman



jesté de son chapiteau, de ses volutes, de ses feuilles de chêne, & de sa corniche, qui est des plus ornées. Enfin l'Ordre Corinthien, le plus délicat & le plus léger de tous, dont le chapiteau est décoré de feuilles d'acanthé ou d'olivier, symbole de la paix & de la douceur, tient beaucoup de la grace & de la beauté d'une jeune fille bien proportionnée. Aussi doit-on mettre toujours ce dernier Ordre au dessus de tous les autres. On peut voir sur la *planche premiere* le caractere & la différence de ces cinq especes de colonnes réduites à une même grandeur de module, & représentées avec les bases, les chapiteaux, & les entablemens qui conviennent à chacun de ces Ordres (1).

Il nous reste à examiner l'opinion des personnes qui prétendent que les bandes & les ceintures rustiques qu'on applique aux bâtimens, peuvent former une espece d'Ordre particulier, sans faire reflexion qu'on ne doit pas proprement donner le nom d'Ordre d'Architecture à une composition qui n'a ni colonne, ni piédestal, ni entablement particulier, tels que les autres Ordres en ont ; ces sortes de bandes rustiques n'étant rien autre chose qu'une maniere particuliere de travailler l'ouvrage pour le rendre grossier, pauvre & simple.

Au reste cette maniere de lier les pierres avec des bandes d'une certaine façon, peut également se pratiquer dans tous les Ordres, en conservant toujours la proportion des membres & des parties de chaque Ordre, sur-tout si ce travail rustique est

(1) On remarquera que le Graveur s'est trompé sur cette planche dans la disposition des cinq Ordres, ayant mis le nom & le chapiteau de l'Ordre Corinthien, à la quatrieme colonne, où devoit être placé l'Ordre Romain. Au contraire, il a donné le titre & le chapiteau de l'Ordre Romain, à la 5^e colonne, dont le piédestal & le fust sont Corinthiens.

tellement disposé que les Ordres solides & ceux qui sont plus délicats conservent le caractère qui leur est propre, par le plus ou le moins de relief de ces bossages; laissant la pierre comme brute & pointillée avec le marteau dans les uns, & la travaillant plus ou moins dans les autres, selon que l'Ordre plus ou moins délicat le requiert, comme nous pourrons l'expliquer plus au long ailleurs.

ARTICLE III.

Du module & de la division de ses parties.

Comme les édifices de conséquence sont rarement sans colonnes, que l'on doit considérer comme la principale partie des Ordres, le module doit être tiré de leur diamètre inférieur, & cette grandeur doit régler les mesures & les proportions, non seulement des bases & des chapiteaux des colonnes, mais encore des différentes parties de leurs piédestaux, ainsi que celles des entablemens qui se mettent au dessus des colonnes. C'est ce que *Vitruve* nous apprend, lorsqu'il dit qu'il faut prendre une partie qui fasse le module, & que ce module doit être égal à la grosseur de la colonne par le bas. C'est encore du module qu'il entend parler, lorsqu'il ajoute que *l'ouvrage se connoît par la quantité des modules, & que le module sert encore à en mesurer les parties.*

Au reste le terme de *module* ne signifie rien autre chose que *mesure*. *Vitruve* & ceux qui ont suivis cet Auteur s'en étant servis, ce mot est devenu propre à l'Architecture, non pas en qualité de mesure fixe & déterminée, comme seroit le pied, la brasse, le palme, & les autres mesures semblables, ainsi que quel-

ques-uns le prétendent, mais comme une portion rationnelle de la chose déterminée, laquelle est tantôt plus grande ou tantôt plus petite, selon la volonté de l'Architecte.

Il faut faire attention que le module doit se régler sur la qualité de l'ouvrage & des moulures dont on veut faire la distribution, parce que ce module détermine non-seulement la grosseur & la hauteur des colonnes, mais encore celle des entablemens, & des piédestaux, suivant l'Ordre dont il s'agit, & qu'il regle également les entre-colonnes, l'ouverture des arcs, & toutes les parties extérieures & intérieures de l'édifice. Enfin, c'est le module qui marque la distribution de toutes les parties, quelques grandes qu'elles soient, ce qui donne une grande facilité pour l'exécution.

On peut diviser le module en plusieurs manieres, mais la meilleure est la division en 60 parties égales, parce que c'est un nombre rationnel qui est le produit de 6 & de 10; or ces deux nombres étant parfaits leurs composés le sont aussi. D'ailleurs le nombre 60 contient en lui 10 divisions d'entiers; savoir celles de 2, de 3, de 4, de 5 & de 6, qui sont de petits nombres, ce qui revient à $\frac{1}{30}$, $\frac{1}{10}$, $\frac{1}{15}$, $\frac{1}{12}$, & $\frac{1}{10}$: & de plus celles de 10, 12, 15, 20 & 30, en nombres plus grands, qui désignent $\frac{1}{6}$, $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{3}$, & $\frac{1}{2}$. Tous ces nombres sont autant de portions de module, lequel on pourroit encore diviser autrement, comme en $\frac{1}{7}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{9}$ & autres parties semblables.

Vitrave, s'est encore servi de cette maniere de mesurer en traitant des membres des entablemens, mais ces sortes de divisions sont souvent difficiles à comprendre, en ce qu'il faut multiplier la plus petite partie pour déterminer la plus grande, comme si l'on

difoit deux fois 30 font 60, & ainfi des autres divisions.

Pour ne pas confondre les divisions ordinaires du module en 60 parties avec toutes les autres dont nous venons de parler, on nomme ces portions du module *minutes*, fuivant l'usage des Géographes & des Astronomes. On peut également divifer de cette maniere toute autre grandeur déterminée, comme feroit le pied, le palme, la brasse, &c, parce que chacune de ces mefures étant divisée en 12 autres, qu'on peut appeller *onces*, & chaque once en 5 minutes, toutes ces parties font également le nombre 60: mais alors il ne faudroit pas divifer l'once en 4 parties, comme quelques-uns le propofent, parce que cela ne feroit en ce cas que 48 parties en tout. Mais il eft tems de paffer à des matieres plus intéreffantes.

C H A P I T R E I I.

*De l'origine de toutes les parties des Ordres
d'Architecture.*

LES colonnes & les statues font fans contredit un des plus beaux ornemens des édifices; auffi les Grecs & les Romains les ont-ils tellement prodigués dans tous les monumens qui nous reftent de leur magnificence, qu'on peut juger par la quantité qui en eft parvenue jufqu'à nous, que leur nombre étoit prefque infini. On fait que les colonnes ont été ainfi nommées, parce que leur premiere destination étoit pour porter le comble, appellé *culmen* par les Latins.

ARTICLE